

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huis clos au 16, rue des Rapides le 18 janvier 2022 à compter de 19h30. Cette réunion publique est à huis-clos pour donner suite aux consignes sanitaires tel que décrété par le ministre de la Santé. Pour cette réunion, le conseil siège de façon hybride soit en partie présentielle et en partie vidéoconférence (TEAMS). En présentiel, outre monsieur le maire Donald Rheault, le conseiller Jean-Paul Gosselin et le directeur général, Gérard Pétrin. En vidéoconférence, mesdames les conseillères Casandra Couture, Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et le conseiller monsieur Sébastien Petitclerc.

Conseiller absent : monsieur David Gervais

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2021
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2021
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer de décembre est de 323 068.74\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Avis de motion et présentation du règlement #280-2022 (règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022)
10. Avis de motion et présentation du règlement #281-2022 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
11. Avis de motion et présentation du règlement #282-2022 (règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac)
12. Résolution d'appui à la mine Laronde auprès du MTQ pour la diminution de la vitesse dans leur secteur
13. Résolution demandant au MTQ une rencontre pour trouver des solutions à la vitesse dans le secteur du pont Tancrede
14. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
15. Résolution pour le changement de nom de la Biblio Preissac Sud
16. Résolution pour nommer un substitut pour siéger à la MRC d'Abitibi
17. Résolution pour nommer un représentant au comité consultatif forêt de la MRC d'Abitibi
18. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$)
19. Résolution pour autoriser l'ADL a déposé un projet dans le volet « Emploi d'été Canada »
20. Résolution de nomination et de la rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure)
21. Acceptation de la soumission pour raccordement électrique du conteneur à la caserne #1 (7 200.00\$ plus les taxes applicables)
22. Autorisation de signatures pour l'indexation de l'échelle salariale 2022, de la rémunération des pompiers, des élus et du document intitulé « Politique de la gestion applicable au personnel »
23. Questions à l'adresse courriel suivante: direction@preissac.com
24. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

La réunion est enregistrée et sera disponible sur le site internet de municipalité dès que possible. Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux élus et les informent des consignes en vigueur.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 DÉCEMBRE 2021;

02-01-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 décembre 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2021;

03-01-2022

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2021 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2022;

04-01-2022

6. Approbation des comptes à payer du mois de janvier 2022.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2021 portant la séquence de chèque **C2100788 à C2100809 et C2200001 à C2200032 et de l'année 2022 C2200033 à C2200052. La séquence des chèques en ligne de l'année 2021 L2100095 à L2100101 et de L2200002 à L2200002.**

Total des factures de l'année 2021	46 614.62\$
Total des factures de l'année 2022	43 497.40\$
Total des paiements directs	93 492.36\$
Total des salaires	76 911.62\$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER 257 516.00\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 18 janvier 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les citoyens des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général résume les sujets discutés lors de sa rencontre de départ pour la construction du nouveau centre communautaire avec l'entrepreneur et nos firmes d'architecte et ingénieurs.

9. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 280-2022 (RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022);

05-01-2022

9. Avis de motion et présentation du projet règlement #280-2022 (règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022).

La conseillère, madame Casandra Couture dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 280-2022 intitulé : Règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice 2022.

10. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #281-2022 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

06-01-2022

10. Avis de motion et présentation du projet de règlement #281-2022 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

Le conseiller, monsieur Sébastien Petitclerc dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 281-2022 intitulé : Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

11. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #282-2022 (RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC);

07-01-2022

11. Avis de motion et présentation du projet de règlement #282-2022 (règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac).

Le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin dépose un avis de motion et présente le projet de règlement # 282-2022 intitulé : Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.

12. RÉOLUTION D'APPUI À LA MINE LARONDE AUPRÈS DU MTQ POUR LA DIMINUTION DE LA VITESSE DANS LEUR SECTEUR;

08-01-2022

12. Résolution d'appui à la mine Laronde auprès du MTQ pour la diminution de la vitesse dans leur secteur.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Preissac et le complexe minier Laronde a le désir d'améliorer la sécurité sur la route 395 près du site minier;

CONSIDÉRANT que le complexe minier Laronde a déjà mis en place des initiatives telles que :

- L'ajout de clignotants de chaque côté du site pour inciter à la vigilance;
- L'utilisation d'abat-poussière sur les chemins ainsi que le nettoyage de la route 395, à fréquence régulière;
- L'élargissement des deux chemins d'accès du site minier vers la route 395;
- La sensibilisation auprès des conducteurs de camions à faire des arrêts complets et à rester vigilants en tout temps;
- Des communications auprès des utilisateurs pour les prévenir et inciter à la prudence;

CONSIDÉRANT que le complexe minier Laronde avait déjà fait la demande auprès du Ministère du Transport du Québec pour installer 2 panneaux aux abords de leur site indiquant la vitesse à laquelle les usagers de la route 395 circulent;

CONSIDÉRANT que le MTQ exige que la demande soit faite par la municipalité locale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac demande au ministère des Transport du Québec (MTQ) de réduire la vitesse à 70/km aux abords du site minier du complexe Laronde de la Mine Agnico-Eagle.

13. RÉOLUTION DEMANDANT AU MTQ UNE RENCONTRE POUR TROUVER DES SOLUTIONS À LA VITESSE DANS LE SECTEUR DU PONT TANCRÈDE;

09-01-2022

13. Résolution demandant au MTQ une rencontre pour trouver des solutions à la vitesse dans le secteur du pont Tancrede.

ATTENDU QUE les résidents du secteur du pont Tancrede constatent que la circulation est rendue dangereuse à cause principalement du non-respect des limites de vitesse (50km/heure);

ATTENDU QUE le conseil aimerait être proactif dans ce dossier;

ATTENDU QUE la route 395 (avenue du Lac) est de juridiction provinciale;

ATTENDU QUE les membres du conseil aimeraient discuter avec les responsables du ministère des transports;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE DEMANDER d'avoir une rencontre avec les gens du ministère des transports (MTQ) dans le but d'aboutir à des actions concrètes pour sensibiliser les délinquants et rassurer les résidents du secteur concernés.

14. RÉOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES;

10-01-2022

14. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2022;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

Cercle des fermières de Preissac	1 000.00 \$	
Club Preissac d'Art en Or	3 500.00 \$	
Club de l'Âge d'Or de Preissac	1 500.00 \$	
École St-Paul de Preissac	2 000.00 \$	
Journal Alliance de Preissac	15 000.00 \$	+ 600.00\$/mois (publicité)
Biblio Preissac	3 000.00 \$	
Fabrique paroisse de St-Raphael	650.00 \$	

15. RÉOLUTION POUR LE CHANGEMENT DE NOM DE LA BIBLIO PREISSAC SUD;

11-01-2022

15. Résolution pour le changement de nom de la Biblio Preissac Sud.

ATTENDU QUE les responsables de la Biblio Preissac-Sud désirent faire un changement de nom, compte tenu qu'il ne reste qu'une bibliothèque sur le territoire de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE RENOMMER la Biblio Preissac-Sud par Biblio Preissac.

16. RÉOLUTION POUR NOMMER UN SUBSTITUT POUR SIÈGER À LA MRC D'ABITIBI;

12-01-2022

16. Résolution pour nommer un substitut pour siéger à la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi demande une résolution pour nommer un remplaçant au cas où le Maire ne peut être présent;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller, monsieur David Gervais comme substitut pour siéger à la MRC Abitibi lorsque le maire ne pourra y assister.

17. RÉOLUTION POUR NOMMER UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF FORÊT DE LA MRC D'ABITIBI;

13-01-2022

17. Résolution pour nommer un représentant au comité consultatif forêt de la MRC d'Abitibi.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a délégué la gestion de ses blocs de lots, ainsi que ses lots épars à la MRC Abitibi et que c'est le comité consultatif forêt qui chapeaute cette gestion;

ATTENDU QUE la MRC Abitibi demande une résolution pour nommer un représentant pour siéger au Comité Consultatif Forêt;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE NOMMER le conseiller, monsieur Jean-Paul Gosselin pour siéger sur le comité consultatif forêt à la MRC Abitibi.

18. RÉOLUTION ANNUELLE POUR L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ADL (5 000.00\$/ANNÉE 2022-2023-2024);

14-01-2022

18. Résolution annuelle pour l'aide financière de l'ADL (5 000.00\$/année 2022-2023-2024).

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un(e) agent (e) de développement local ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5 000.00\$/année pour 2022-2023-2024 provenant de « la demande d'aide financière pour favoriser la concertation et la formation des agent(es) de développement local » de la MRC d'Abitibi.

19. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ADL À DÉPOSÉ UN PROJET DANS LE VOLET « EMPLOI D'ÉTÉ CANADA »;

15-01-2022

19 Résolution pour autoriser l'ADL a déposé un projet dans le volet « Emploi d'été Canada ».

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral est en appel de projet dans le volet « Emploi d'été Canada »;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à une demande d'aide financière dans le volet « Emploi d'été Canada ».

20. RÉSOLUTION DE NOMINATION ET DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CCU (20.00\$/L'HEURE);

16-01-2022

20. Résolution de nomination et de la rémunération des membres du CCU (20.00\$/heure).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

- **DE NOMMER** les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames Françoise Raby
 Casandra Couture
 Amélie Massé

Messieurs Claude Ménard
 Gilbert Dubuc
 Robert Brassard
 Bertrand Bolduc
 Benoit Plourde

- **DE FIXER** la rémunération à 20,00\$ l'heure pour la participation des membres aux réunions du CCU.

21. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE DU CONTENEUR À LA CASERNE #1 (7 200.00\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES);

17-01-2022

21. Acceptation de la soumission pour raccordement électrique du conteneur à la caserne #1 (7 200.00\$ plus taxes applicables).

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'un conteneur isolé pour y entreposer des équipements d'intervention d'urgence (motoneige, traineau, VTT, etc.) dans le secteur Tancred et qu'il est nécessaire d'y installer du chauffage et de l'éclairage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Boilard électrique pour l'installation d'un panneau électrique, du chauffage et de l'éclairage pour un montant de 7 200.00 \$ plus les taxes applicables.

22. AUTORISATION DE SIGNATURES POUR L'INDEXATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE 2022, DE LA RÉMUNÉRATION DES POMPIERS, ÉLUS ET DU DOCUMENT INTITULÉ « POLITIQUE DE LA GESTION APPLICABLE AU PERSONNEL »;

18-01-2022

22. Autorisation de signatures pour l'indexation de l'échelle salariale 2022, de la rémunération des pompiers, des Élus et du document intitulé « Politique de gestion applicable au personnel ».

ATTENDU QUE l'indice (IPC) qu'utilise la MRC Abitibi pour l'année 2022 est de 4.5 %;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'INDEXER la rémunération des Élus de 4.5% pour l'année 2022;

D'INDEXER les pompiers et les employés de 3% pour l'année 2022.

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer le tableau des salaires, l'échelle salariale 2022 et la politique de gestion applicable au personnel.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

23. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions reçues par courriel.

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

19-01-2022

24. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h00.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue à huis clos au 16, rue des Rapides le 8 février 2022 à compter de 20h23. Cette réunion publique est à huis-clos pour donner suite aux consignes sanitaires telles que décrétées par le ministre de la Santé. Pour cette réunion, le conseil siège de façon présentielle. À laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Casandra Couture, Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2022
5. Comptes à payer du mois (92 074.35\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Adoption du règlement #280-2022 (règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022)
9. Adoption du règlement #281-2022 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
10. Adoption du règlement #282-2022 (règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac)
11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038)
12. Inscription au congrès des maires à Montréal (22 et 23 septembre 2022)
13. Inscription au congrès de la COMBEQ à Trois-Rivières (21-22-23 avril 2022)
14. Inscription au congrès de l'ADMQ à Québec (15-16-17 juin 2022)
15. Inscription au congrès des chefs pompiers (ACSIQ)
16. Renouvellement des baux de gravières (614.00\$ pour deux)
17. Résolution pour l'achat de trois pancartes de rue (3 730.00\$)
18. Résolution pour l'achat de dépliants touristiques (300 pour 471.00\$)
19. Résolution pour faire une demande d'aide financière au Fonds culturel pour le projet « Dragon des neiges »
20. Résolution pour une demande d'aide financière dans le Fonds touristique de la MRC d'Abitibi pour la base plein air
21. Achat de fleurs et de végétaux (6 500.00\$)
22. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux
23. Résolution d'appui à monsieur Christian Ayotte pour son projet de développement domiciliaire
24. Dépôt du document « Rapport de dépenses de plus de 2 000.00\$ qui totalisent plus de 25 000.00\$ »
25. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)-volet entretien du réseau local
26. Proposition pour mandater un laboratoire d'analyse pour la construction du nouveau centre communautaire
27. Soumissions pour l'achat de deux conteneurs (4 168.92\$ plus taxes applicables)
28. Résolution pour nommer un élu et une responsable de la Biblio de Preissac
29. Fonds pour élection
30. Affectation d'un montant pour le fonds élection (4 000.00\$)
31. Questions à l'adresse courriel suivante: direction@preissac.com
32. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

La réunion est enregistrée et sera disponible sur le site internet de municipalité dès que possible. Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux élus et les informe des consignes en vigueur.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h23.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

20-02-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé, tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 18 JANVIER 2022;

21-02-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2022.

Il est unanimement résolu.

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 18 janvier 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

22-02-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque **C2200053 à C2200110. La séquence des chèques en ligne de L2200003 à L2200011.**

Total des factures	54 102.14\$
Total des paiements directs	20 396.90\$
Total des salaires	17 575.31\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	92 074.35\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 février 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le Maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général résume les sujets discutés lors de sa rencontre sur la construction du nouveau centre communautaire avec l'entrepreneur et nos firmes d'architecte et ingénieurs. Il résume aussi sa rencontre avec les représentants de la Fabrique pour la location éventuelle du sous-sol de l'église.

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT 280-2022 (RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022);

23-02-2022

8. Adoption du règlement #280-2022 (règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 280-2022, portant sur les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2022.

- Avis de motion : 18 janvier 2022
- Présentation du projet de règlement : 18 janvier 2022
- Adoption du règlement : 8 février 2022
- Publication du règlement : 9 février 2022
- Entrée en vigueur : 9 février 2022

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT #281-2022 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

24-02-2022

9. Adoption du règlement #281-2022 (règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 281-2022 portant sur un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises.

- Avis de motion : 18 janvier 2022
- Présentation du projet de règlement : 18 janvier 2022
- Adoption du règlement : 8 février 2022
- Publication du règlement : 9 février 2022
- Entrée en vigueur : 9 février 2022

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT #282-2022 (RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC);

25-02-2022

10. Adoption du règlement #282-2022 (règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 282-2022, portant sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.

- Avis de motion : 18 janvier 2022
- Présentation du projet de règlement : 18 janvier 2022
- Adoption du règlement : 8 février 2022
- Publication du règlement : 9 février 2022
- Entrée en vigueur : 9 février 2022
- Transmission MAMH :

11. LISTE DES DONATEURS ET RAPPORT DE DÉPENSES (DGE-1038);

11. Liste des donateurs et rapport de dépenses (DGE-1038).

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil la liste du rapport de dépenses de tous les candidats (17) du scrutin du 7 novembre 2021 et informe les élus que la liste des rapports (DGE-1038) sera envoyée au Directeur général des élections du Québec.

12. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES MAIRES À MONTRÉAL (22-23 SEPTEMBRE 2022);

26-02-2022

12. Inscription au congrès des maires (22-23 septembre 2022).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à participer au congrès des maires qui se tiendra le 22 et 23 septembre 2022. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'élu.

13. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE LA COMBEQ À TROIS-RIVIÈRES (21-22-23 AVRIL 2022);

27-02-2022

13. Inscription au congrès de la COMBEQ à Trois-Rivières (21-22-23 avril 2022).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard, à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 21 au 23 avril 2022 à Trois-Rivières. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ À QUÉBEC (15-16-17 JUIN 2022);

28-02-2022

14. Inscription au congrès de l'ADMQ à Québec (15-16-17 juin 2022).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 15 au 17 juin 2022 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

15. INSCRIPTION AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACSIQ);

29-02-2022

15. Inscription au congrès des chefs pompiers (ACSIQ).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost, à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

16. RENOUELEMENT DES BAUX DE GRAVIÈRES (614.00\$ POUR DEUX);

30-02-2022

16. Renouvellement des baux de gravières (614.00\$ pour deux).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 614.00 \$ pour le renouvellement de (2) baux des gravières/sablières situées au chemin des Noisetiers soit le BNE 7937 et BNE 48399.

17. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE TROIS PANCARTES DE RUE (3 730.00\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES);

31-02-2022

17. Résolution pour l'achat de trois pancartes de rue (3 730.00\$ plus les taxes applicables).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de trois pancartes de coin de rues au montant de 3 730.00 \$ plus les taxes applicables.

18. RÉOLUTION POUR L'ACHAT DE DÉPLIANTS TOURISTIQUES (300 POUR 471.00\$);

32-02-2022

18. Résolution pour l'achat de dépliants touristiques (300 pour 471.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 300 dépliants touristiques pour un montant de 471.00\$.

19. RÉOLUTION POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CULTUREL POUR LE PROJET « DRAGON DES NEIGES »;

33-02-2022

19. Résolution pour faire une demande d'aide financière au Fonds culturels pour le projet « Dragon des neiges ».

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust, agente de développement de la Municipalité, à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière faite à la MRC d'Abitibi, concernant l'activité *le dragon des neiges* qui sera organisée conjointement avec la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville.

20. RÉOLUTION POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS TOURISTIQUE DE LA MRC D'ABITIBI POUR LA BASE PLEIN AIR;

34-02-2022

20. Résolution pour une demande d'aide financière dans le Fonds touristique de la MRC d'Abitibi pour la base plein air.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à déposer une demande financière dans le Fonds touristique de la MRC Abitibi pour la base plein air.

21. ACHAT DE FLEURS ET VÉGÉTAUX (6 500.00\$);

35-02-2022

21. Achat de fleurs et de végétaux (6 500.00\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de fleurs et de végétaux pour un montant total de 6 500.00 \$.

22. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX;

36-02-2022

22. Enlèvement de la neige sur les édifices municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, avec l'aide du préposé au travaux publics, monsieur Yvan Lachance, à prendre les mesures nécessaires (financières et humaines) pour éviter des accumulations de neige qui pourraient entraîner des répercussions négatives sur la sécurité et sur la structure des édifices municipaux.

23. RÉOLUTION D'APPUI À MONSIEUR CHRISTIAN AYOTTE POUR SON PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE;

37-02-2022

23. Résolution d'appui à monsieur Christian Ayotte pour son projet de développement domiciliaire.

ATTENDU QUE monsieur Christian Ayotte désire faire l'acquisition du terrain adjacent à sa propriété portant le numéro 4 592 330 Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE l'objectif de cette transaction est de faire un développement domiciliaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'APPUYER monsieur Christian Ayotte dans ses démarches pour acquérir auprès du Centre de service scolaire Harricana le terrain # 4 592 330.

24. DÉPÔT DU DOCUMENT « RAPPORT DE DÉPENSES DE PLUS DE 2 000.00\$ QUI TOTALISENT PLUS DE 25 000.00\$ »;

24. Dépôt du document « Rapport de dépenses de plus de 2 000.00\$ qui totalisent plus de 25 000.00\$.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose le document « Rapport de dépenses de plus de 2 000.00 \$ qui totalisent plus de 25 000.00 \$ ».

25. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL;

38-02-2022

25. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien du réseau local.

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 77 084.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

26. PROPOSITION POUR MANDATER UN LABORATOIRE D'ANALYSE POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

26. Proposition pour mandater un laboratoire d'analyse pour la construction du nouveau centre communautaire.

Ce sujet est remis à une session prochaine.

27. SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE DEUX CONTENEURS (4 168.92\$ PLUS TAXES APPLICABLES);

39-02-2022

27. Soumission pour l'achat de deux conteneurs (4 165.92\$ plus taxes applicables).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 2 conteneurs excluant le transport au montant de 4 168.92\$ plus taxes applicables.

28. RÉOLUTION POUR NOMMER UN ÉLU ET UNE RESPONSABLE DE LA BIBLIO DE PREISSAC;

40-02-2022

28. Résolution pour nommer un élu et une responsable de la Biblio de Preissac.

ATTENDU QUE suite à l'élection générale du 7 novembre 2021, plusieurs nouveaux élus se sont joints au conseil;

ATTENDU QUE chaque élu s'est fait attribuer une responsabilité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

DE NOMMER madame la conseillère, Casandra Couture comme représentante de la municipalité auprès du réseau BIBLIO et madame Nicole Marcil, responsable de la Biblio Preissac.

29. FONDS POUR ÉLECTION;

41-02-2022

29. Fonds pour élection.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

QUE ce fonds soit constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

30. AFFECTATION D'UN MONTANT POUR LE FONDS ÉLECTION (4 000.00\$);

42-02-2022

30. Affectation d'un montant pour le Fonds élection (4 000.00\$).

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 41-02-2022, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pouvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'AFFECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000.00 \$ pour l'exercice financier 2022;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

31. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions reçues par courriel.

32. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

43-02-2022

32. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h02.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 8 mars 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Casandra Couture, Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 février 2022
5. Comptes à payer du mois (110 594.03 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Proposition pour grattage des chemins municipaux pour l'été 2022 (38 872.48\$)
9. Renouvellement d'entente avec Sainte-Gertrude-Manneville pour grattage et contingent
10. Abrogation de la résolution # 25-02-2022
11. Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac
12. Avis de motion pour le règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac # 283-2022
13. Présentation du projet de règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac # 283-2022
14. Lettre du ministre des Transports pour PAVL (224 286.00\$)
15. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de voirie 2022
16. Avis de motion du règlement d'emprunt pour les travaux de voirie
17. Présentation du règlement d'emprunt # 284-2022
18. Signature d'entente pour la location du sous-sol de l'église Saint-Raphaël de Preissac
19. Signature d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Rouyn-Noranda
20. Résolution d'appui pour la journée contre l'homophobie et la transphobie
21. Acceptation de la proposition de monsieur Raymond Rochon pour la surveillance du camping municipal pour l'été 2022 (85.00 \$/semaine)
22. Proposition pour l'entrepôt au 707 avenue du Lac
23. Embauche d'une secrétaire réceptionniste administrative
24. Acceptation des différentes propositions pour les offres de vente de matériels provenant du CRJM
25. Questions à l'adresse courriel suivante: direction@preissac.com
26. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue (10).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

44-03-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2022;

45-03-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 février 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 février 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

46-03-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque C2200111 à C2200172. La séquence des chèques en ligne de L2200012 à L2200020.

Total des factures	52 870.42\$
Total des paiements directs	21 664.68\$
Total des salaires	36 058.93\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	110 594.03\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 mars 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présenteielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général résume les sujets discutés lors de sa rencontre à la MRC d'Abitibi du 2 mars dernier.

8. PROPOSITION POUR GRATTAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR L'ÉTÉ 2022 (38 872.48\$);

47-03-2022

8. Proposition pour grattage des chemins municipaux pour l'été 2022 (38 872.48\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Béton Fortin » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 38 872.48 \$ incluant les taxes.

9. RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE POUR LE GRATTAGE ET CONTINGENT;

48-03-2022

9. Renouvellement de l'entente avec Sainte-Gertrude-Manneville pour le grattage et contingent.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente de service;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

Le conseil de la municipalité de Preissac autorise la conclusion d'une entente de service avec la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

Le Maire et le Directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

10. ABROGATION DE LA RÉOLUTION #25-02-2022;

49-03-2022

10. Abrogation de la résolution #25-02-2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ABROGER la résolution portant le numéro **25-02-2022**.

11. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

50-03-2022

11. Adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 282-2022, portant sur le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac.

- Avis de motion : 18 janvier 2022
- Présentation du projet de règlement : 18 janvier 2022
- Avis public conforme à l'article 12 de la LEDMM : 15 février 2022
- Adoption du règlement : 8 mars 2022
- Avis d'adoption : 10 mars 2022
- Publication du règlement : 10 mars 2022
- Entrée en vigueur : 10 mars 2022
- Transmission MAMH : 31 mars 2022

12. AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC # 283-2022;

12. Avis de motion pour le règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac # 283-2022.

La conseillère, madame Isabelle Beaulieu donne avis de motion qu'un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Preissac portant le numéro 283-2022 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

13. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC #283-2022;

13. Présentation du projet de règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac #283-2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente au conseil le projet de règlement du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Preissac.

14. LETTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS POUR PAVL (224 286.00\$);

14. Lettre du ministre des Transports pour PAVL (224 286.00\$).

Le maire, monsieur Donald Rheault fait la lecture d'une lettre du ministre des transports du Québec, monsieur Francois Bonnardel qui informe la municipalité de Preissac que le projet déposé dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet « Accélération » pour 2022-2023 a été accepté pour un montant maximum de 224 286.00 \$.

15. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2022);

51-03-2022

15. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de voirie 2022.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à lancer un appel d'offres sur le SEAO pour les travaux de voirie 2022.

16. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE;

16. Avis de motion du règlement d'emprunt pour les travaux de voirie.

Monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 284-2022 pour des travaux de voirie sur les chemins Vautrin, des Coteaux, Fontbonne et une partie du chemin de la Pointe sera adopté lors d'une séance ultérieure.

17. PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #284-2022;

17. Présentation du règlement d'emprunt #284-2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault présente au conseil le projet de règlement d'emprunt portant le numéro 284-2022 pour des travaux de voirie sur les chemins Vautrin, des Coteaux, Fontbonne et une partie du chemin de la Pointe.

18. SIGNATURE D'ENTENTE POUR LA LOCATION DU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-RAPHAËL DE PREISSAC;

52-03-2022

18. Signature d'entente pour la location du sous-sol de l'église Saint-Raphaël de Preissac.

ATTENDU QUE la municipalité ne disposera plus de local pour tenir ses réunions (caucus, conseil mensuel et/ou soirée d'information) pendant toute la durée de la construction du nouveau centre multifonctionnel qui devrait être livré en mars 2023;

ATTENDU QUE le conseil de la Fabrique est d'accord à louer le sous-sol de l'église pour accommoder la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à l'exécution complète et parfaite de l'entente.

19. SIGNATURE D'UNE ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE DE ROUYN-NORANDA;

53-03-2022

19. Signature d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Rouyn-Noranda.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque de la MRC Abitibi demande que les ententes avec les MRC voisines soient conclues;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault à signer les documents de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Rouyn-Noranda et la municipalité de Preissac.

20. RÉOLUTION D'APPUI POUR LA JOURNÉE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE;

54-03-2022

20. Résolution d'appui pour la journée contre l'homophobie et la transphobie.

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

DE PROCLAMER le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

21. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE MONSIEUR RAYMOND ROCHON POUR LA SURVEILLANCE DU CAMPING MUNICIPAL POUR L'ÉTÉ 2022 (85.00\$/SEMAINE);

55-03-2022

21. Acceptation de la proposition de monsieur Raymond Rochon pour la surveillance du camping municipal pour l'été 2022 (85.00\$/semaine).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à la surveillance du camping municipal pour l'été 2022 selon les conditions convenues (85.00\$/semaine plus location d'un terrain pour la saison) avec monsieur Raymond Rochon lors de la dernière session de travail.

22. PROPOSITION POUR L'ENTREPÔT AU 707 AVENUE DU LAC;

56-03-2022

22. Proposition pour l'entrepôt au 707 avenue du Lac.

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'habitation du Québec a annoncé une aide ponctuelle avec le programme « PRABAM » pour toutes les municipalités et que le montant alloués est pour la municipalité de Preissac est de 75 000.00 \$ pour la construction et/ou l'entretien d'infrastructures municipales;

ATTENDU QUE la construction d'un bâtiment pour entreposer le sable et des équipements de style « Arch dôme » est admissible au programme du ministère;

ATTENDU QUE la dépense doit être réalisée avant le printemps 2023;

ATTENDU QUE les entreprises Transchargex on fait une proposition pour la fourniture et l'installation d'un dôme de 40 pieds de large par 80 pieds de long;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de l'entreprise Transchargex pour la fourniture et l'installation d'un dôme tel que présenter en ci-bas pour un montant de 66 087.63 \$ et que cette dépense sera admissible à 100% par le programme « PRABAM ».



23. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE RÉCEPTIONNISTE ADMINISTRATIVE;

57-03-2022

23. Embauche d'une secrétaire réceptionniste administrative.

ATTENDU QUE madame Céline Doyon a annoncé son départ à la retraite;

ATTENDU QUE l'offre d'emploi a été publié dans le journal l'Alliance et sur la page FB de la municipalité;

ATTENDU QU'un comité de sélection a été formé pour faire une recommandation au conseil;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Jenny Villeneuve au poste de secrétaire réceptionniste administrative selon les conditions en vigueur dans la politique de gestion du personnel de la municipalité de Preissac, avec une période probatoire de 3 mois.

24. ACCEPTATION DES DIFFÉENTES PROPOSITIONS POUR LES OFFRES DE VENTE DE MATÉRIELS PROVENANT DU CRJM;

58-03-2022

24. Acceptation des différentes propositions pour les offres de vente de matériels provenant du CRJM.

ATENDU QU'une annonce pour la vente de matériels provenant du CRJM a été publiée dans le journal l'Alliance (édition du mois de février);

ATTENDU QUE des offres ont été reçues et le résultat des plus élevées est détaillé dans le tableau ci-bas;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Casandra Couture et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les propositions d'achats pour les lots suivants :

Propositions d'achats pour les lots suivants :		
# Lot	Description	Offre
1	Cuisinière	125.00 \$
2	Réfrigérateur à pepsi	351.00 \$
3	Hotte de poêle	5.00 \$
4	Armoire avec évier	5.00 \$
5	Armoire de 8 pieds	5.00 \$
6	Laveuse à linge	152.00 \$
7	3 x tabourets	100.00 \$
8	2 x tables à langer murale	2.00 \$
9	Toilette	1.00 \$
10	2 x meubles lavabo	140.00 \$
11	Distributeur de papier hygiénique	1.00 \$
12	2 x bancs de 6 pieds	25.00 \$
13	Panneau de génératrice	100.00 \$
14	4 x chauffeuses électrique murale	48.00 \$
15	2 x extincteurs	37.00 \$
16	Lot de banc	40.00 \$
17	Lot de tablette	255.00 \$
18	2 x tableaux noir	40.00 \$
24	2 x lumières au led avec poteaux	250.00 \$
25	2 x convecteurs murale	80.00 \$

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à vendre les items qui n'ont pas trouvés preneurs, au meilleur prix possible.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

25. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions des citoyens présents.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

59-03-2022

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h18.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 27, rue des Rapides le 12 avril 2022 à compter de 20h00 à laquelle étaient présents outre monsieur le maire Donald Rheault, mesdames les conseillères Amélie Massé, Isabelle Beaulieu et messieurs les conseillers, Jean-Paul Gosselin, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Conseillère absente : madame Casandra Couture.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2022
5. Comptes à payer du mois (233 767.95\$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation du rapport financier 2021
9. Formation en éthique des Élus
10. Budget pour l'activité de « Nettoyage de 395 » (700.00 \$)
11. Budget pour achat d'équipement de baseball (1 000.00 \$)
12. Achat de « BCF » 50 morceau pour 8 600.00 \$ plus taxes
13. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « Projet structurant »
14. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « Programme équipements culturels »
15. Résolution d'appui à Martin Langlois pour sa demande au Fonds touristique
16. Résolution pour changement des assurances collectives
17. Demande de dérogation mineure du 51, chemin Doré
18. Ramassage de deux conteneurs à Victoriaville (1 938.48 \$)
19. Semaine de la santé mentale (du 2 au 8 mai 2022)
20. Achat de mousse F-500 pour service d'incendie (2 300.00 \$ plus taxes)
21. Renouvellement des assurances maritimes (2 444.80 \$)
22. Suivi du centre communautaire
23. Acceptation de l'offre de service de laboratoire (39 973.00 \$ plus taxes)
24. Avenant pour modification des plans de l'acier au bois (8 847.30 \$)
25. Dépôt du rapport de conformité de la CMQ (rapport financiers)
26. Sprint du Maire, budget de 500.00 \$ Tour cycliste de l'Abitibi
27. Adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac.
28. Embauche monsieur Steven Prévost comme journalier saisonnier
29. Autorisation de congé sans solde pour madame France Daoust (6 mois)
30. Embauche de madame Manon Viens pour remplacement de l'agente de développement
31. Autorisation de signature de l'entente de la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
32. Adoption du règlement d'emprunt # 284-2022
33. Rencontre publique d'information sur l'installation septique le 21 avril 2022
34. Questions à l'adresse courriel suivante: direction@preissac.com
35. Clôture et levée de l'assemblée

1. MOT DE BIENVENUE;

2. Mot de bienvenue (7).

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au public

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 20h00.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

60-04-2022

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 MARS 2022;

61-04-2022

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2022.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 mars 2022 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

62-04-2022

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Donald Rheault et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous de l'année 2022 portant la séquence de chèque **C2200173 à C2200238. La séquence des chèques en ligne de L2200021 à L2200031. (Chèque annulé # L2200019)**

Total des factures	141 672.00\$
Total des paiements directs	48 703.89\$
Total des salaires	43 392.06\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>233 767.95\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 avril 2022.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Monsieur le maire informe les élus des rencontres auxquelles il a participé avec la MRC d'Abitibi et celles à venir (Teams et présentielle).

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur la réunion qu'il a eu avec les employés municipaux le 7 avril dernier.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2021;

8. Présentation du rapport financier 2021.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le rapport financier 2021 préparé par monsieur Daniel Tétreault CPA. Madame Manon Labrecque fait une présentation au conseil et aux citoyens présents. Monsieur le maire, Donald Rheault fera une présentation des faits saillants lors d'une prochaine rencontre.

9. FORMATION EN ÉTHIQUE DES ÉLUS;

9. Formation en éthique des élus

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens que les élus ont suivi leur formation en éthique tel que prévu par la loi sur les élections et référendum.

10. BUDGET POUR L'ACTIVITÉ DE « NETTOYAGE DE 395 » (700.00\$);

63-04-2022

10. Budget pour l'activité de « nettoyage de 395 » (700.00\$).

ATTENDU QU'un comité de bénévoles organise une corvée de nettoyage sur la Route 395 (avenue du Lac);

ATTENDU QUE la fourniture de différents biens (eau, sandwich, amuse-gueule, café, etc.) est indispensable pour le succès de cette activité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 700.00 \$ pour défrayer les coûts reliés à l'organisation annuelle de la corvée de nettoyage de la Route 395 qui se tiendra le 29 mai 2022.

11. BUDGET POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE BASEBALL (1 000.00\$);

64-04-2022

11. Budget pour achat d'équipement de baseball (1 000\$).

ATTENDU QUE l'agente de développement veut organiser des matchs de baseball avec les jeunes et les adultes :

ATTENDU QUE l'achat d'équipements (gants, bâtons, plastron, etc.) pour la pratique de ce sport est nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCORDER un budget de 1 000.00 \$ pour l'achat d'équipement de baseball.

12. ACHAT DE « BCF » 50 MORCEAUX POUR 8 600\$ PLUS TAXES;

65-04-2022

12. Achat de « BCF » 50 morceaux pour 8 600\$ plus taxes.

ATTENDU QUE des projets de travaux à la base plein air sont prévus;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ACHETER deux paquets (50 morceaux) de BCF chez « Matériaux MB » au montant de 8 600.00 \$ plus les taxes applicables.

**13. AUTORISATION POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
« PROJET STRUCTURANT »;**

66-04-2022

13. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « Projet structurant ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Projets structurants »;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Projets structurants pour améliorer la qualité de vie » de la MRC Abitibi.

**14. AUTORISATION POUR FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
« PROGRAMME ÉQUIPEMENTS-CULTURELS »;**

67-04-2022

14. Autorisation pour faire une demande d'aide financière « Programme équipements culturels ».

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est en appel de projets dans son volet « Programme d'achat d'équipements culturels »;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le volet « Programme d'équipements culturels » de la MRC Abitibi.

**15. RÉOLUTION D'APPUI À MONSIEUR MARTIN LANGLOIS POUR SA
DEMANDE AU FONDS TOURISTIQUE;**

68-04-2022

15. Résolution d'appui à monsieur Martin Langlois pour sa demande au Fonds touristique.

ATTENDU QUE monsieur Martin Langlois veut bonifier son offre de service de location d'embarcations et demande l'appui du conseil pour sa recherche de financement;

ATTENDU QUE ce nouveau service favorisera l'accès à nos plans d'eau pour les touristes de même que tous les intéressés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'APPUYER monsieur Martin Langlois dans sa demande d'aide financière auprès de la MRC Abitibi dans le volet « Fonds touristique ».

16. RÉSOLUTION POUR CHANGEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES;

69-04-2022

16. Résolution pour changement des assurances collectives.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

QUE la Municipalité adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} juin 2022;

QUE la Municipalité paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attirées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

17. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 51, CHEMIN DORÉ;

70-04-2022

17. Demande de dérogation mineure du 51, chemin Doré.

ATTENDU QU'en date du 24 février 2022, Monsieur Jacques Carrière a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble situé au 51, chemin Doré, à Preissac, sur le lot 4 820 157 Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre la régularisation des distances pour les marges de recul latérales pour la résidence et le garage;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, faite par monsieur Jacques Carrière.

Réception de la demande	24 février 2022
Publication sur le site internet	24 mars 2022
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	16 mars 2022
Acceptation du conseil municipal	12 avril 2022

18. RAMASSAGE DE DEUX CONTENEURS À VICTORIAVILLE (1 938.48\$);

71-04-2022

18. Ramassage de deux conteneurs à Victoriaville (1 938.48\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Transport GF enr. Au montant de 1 938.48 \$ pour le ramassage de deux conteneurs en partance de Victoriaville.

19. SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE (DU 2 AU 8 MAI 2022);

72-04-2022

19. Semaine de la santé mentale (du 2 au 8 mai 2022).

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement que la municipalité de Preissac proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la **Semaine nationale de la santé mentale**, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

20. ACHAT DE MOUSSE F-500 POUR SERVICE D'INCENDIE (2 300.00\$ PLUS TAXES);

73-04-2022

20. Achat de mousse F-500 pour service d'incendie (2 300.00\$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost d'acheter de la mousse F-500 pour le service incendie au montant de 2 300.00 \$ plus taxes et transport.

21. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MARITIMES (2 444.80\$);

74-04-2022

21. Renouvellement des assurances maritimes (2 444.80\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de renouvellement d'« Harmonia Assurance » pour les assurances du ponton, de la remorque et d'une assurances responsabilité de 2 000 000 \$ pour le montant de 2 444.80\$.

22. SUIVI DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

22. Suivi du centre communautaire.

Le maire, monsieur Donald Rheault fait un compte rendu des travaux en cours sur le dossier du centre communautaire.

23. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LABORATOIRE (39 973.00\$ PLUS TAXES);

75-04-2022

23. Acceptation de l'offre de service de laboratoire (39 973.00\$ plus taxes).

ATTENDU QUE la construction du centre communautaire est en route et le besoin d'avoir un laboratoire d'analyse pour le suivi des exigences de nos architectes et ingénieurs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCORDER le contrat à la firme « Englobe » pour faire les analyses et rapport sur les différents éléments prévus à l'appel d'offres pour un montant maximum de 39 973.00\$ plus les taxes applicables.

NB : La facturation est selon le nombre de visite et le nombre d'analyse.

24. AVENANT POUR MODIFICATION DES PLANS DE L'ACIER AU BOIS (8 847.30\$);

76-04-2022

24. Avenant pour modification des plans de l'acier au bois (8 847.30\$).

ATTENDU QUE la disponibilité de l'acier pour la construction du centre communautaire provoquerait des retards pour la livraison du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

DE FAIRE les modifications au plan et devis sur la structure pour faire une conversion de l'acier originellement prévu à une structure en bois pour un montant de 8 847.30 \$.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'avenant avec Innovex Consultant.

25. DÉPÔT DU RAPPORT DE CONFORMITÉ DE LA CMQ (RAPPORT FINANCIER);

77-04-2022

25. Dépôt du rapport de conformité de la CMQ (rapport financiers).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil, un audit de conformité sur la transmission des rapports financiers de 2016 à 2020 transmis au ministère des affaires municipales et de l'habitation (MAMH) en vertu de l'article 86.7 de la loi sur la commission municipale;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec souhaite la collaboration de la direction générale pour corriger les lacunes;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE PRENDRE note du dépôt du document et aussi **D'ENTÉRINER** les mesures présentées par la direction pour corriger la situation dans les années à venir.

26. SPRINT DU MAIRE, BUDGET DE 500.00\$ TOUR CYCLISTE DE L'ABITIBI;

78-04-2022

26. Sprint du maire, budget de 500.00\$ Tour cycliste de l'Abitibi.

ATTENDU QUE le Tour cycliste de L'Abitibi sera de retour cet année et passera à Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ENCOURAGER les cyclistes en remettant une bourse au vainqueur de 500.00 \$ pour le Sprint du Maire.

27. ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

79-04-2022

27. Adoption du code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 283-2022, édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Preissac.

Avis de motion :	8 mars 2022
Présentation du projet de règlement :	8 mars 2022
Présentation aux employés :	7 avril 2022
Avis d'adoption :	6 avril 2022
Adoption du règlement :	12 avril 2022
Avis de publication :	13 avril 2022

28. EMBAUCHE DE MONSIEUR STEVEN PRÉVOST COMME JOURNALIER SAISONNIER ;

80-04-2022

28. Embauche de monsieur Steven Prévost comme journalier saisonnier.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a besoin de journalier pour la saison estival;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ENGAGER monsieur Steven Prévost comme journalier saisonnier selon les conditions convenues lors de la dernière session de travail.

29. AUTORISATION DE CONGÉ SANS SOLDE POUR MADAME FRANCE DAOUST (6 MOIS);

81-04-2022

29. Autorisation de congé sans solde pour madame France Daoust (6mois).

ATTENDU QUE madame France Daoust a demandé au conseil de prendre un congé sans solde de 6 mois, à partir 1 juin 2022;

ATTENDU QUE cette demande ne déstabilisera pas le travail de l'agente de développement, puisqu' une personne est disponible pour faire le remplacement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Jean-Paul Gosselin et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à prendre un congé sans solde de six mois à partir du premier juin 2022

30. EMBAUCHE DE MADAME MANON VIENS POUR REMPLACEMENT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT ;

82-04-2022

30. Embauche de madame Manon Viens pour remplacement de l'agente de développement.

ATTENDU QUE madame France Daoust prendra un congé sans solde à partir du premier juin 2022 et qu'il est convenu d'engager madame Manon Viens pour assurer l'intérim;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Isabelle Beaulieu et résolu unanimement :

D'ENGAGER madame Manon Viens au poste d'agente de développement en remplacement de madame France Daoust pour la période commençant le premier juin au premier décembre 2022 aux conditions convenues lors de la dernière session de travail.

31. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE LA SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE;

83-04-2022

31. Autorisation de signature de l'entente de la subvention du programme d'aide à la voirie locale.

ENTENDU QUE la municipalité de Preissac a obtenu une aide financière du ministère des transports de 224 286.00 \$ maximum pour la réalisation de travaux de voirie;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Donald Rheault et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la convention d'aide financière dans le cadre **Volet Accélération** du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

32. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 284-2022;

84-04-2022

32. Adoption du règlement d'emprunt # 284-2022.

ATTENDU QUE La municipalité a fait une demande d'aide financière auprès du ministère des transport du Québec dans le volet « Accélération des investissements dans le réseau routier local »;

ATTENDU QUE le projet de la municipalité de Preissac qui consiste à faire du rechargement avec du MG20 sur les chemins : Vautrin, des Coteaux, Fontbonne et une partie du chemin de la Pointe ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports a accepté le projet présenté, soit un montant maximum de 224 286.00 \$ payable sur une période de 10 ans;

ATTENDU QUE le règlement se conforme aux critères d'exemption du processus d'approbation des personnes habiles à voter prévus à l'alinéa 4 de l'article 1061 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenu le 8 mars 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été présenté et déposé au conseil le 8 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller David Gervais et résolu unanimement que le règlement suivant, portant le numéro 284-2022, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de rechargement sur les chemins Vautrin, des Coteaux, Fontbonne et une partie du chemin de la Pointe, tel qu'il appert dans le tableau des estimés préparés le 11 janvier 2022 par M. Gérard Pétrin, directeur général et M. Yvan Lachance, responsable des infrastructures, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

Article 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 400 412.51 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 300 000,00 \$ sur une période de 10 ans et à affecter une somme de 100 412,51 \$ provenant du fonds général.

Article 4 Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

Article 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution, remboursement de taxes ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donald Rheault
Maire

Gérard Pétrin
Directeur général

- Avis de motion : le 8 mars 2022
- Dépôt et présentation du projet de règlement : le 8 mars 2022
- Adoption du règlement: le 12 avril 2022
- Avis de publication : le 13 avril 2022
- Tenue du registre : N/A
- Lecture du certificat : N/A
- Approbation du MAMH : Le XX _____ 2022
- Entrée en vigueur: le XX _____ 2022

Annexe A

ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES		
Estimé préparé par Gérard Pétrin et Yvan Lachance le 11 janvier 2022		
RECHARGEMENT AVEC DU MG20		
Chemin Vautrin (partie est) (3.8 kilomètres)		121 125.00 \$
Chemin Vautrin (partie Ouest) (1.9 kilomètre)		60 562.50 \$
Chemin des Coteaux (partie est) (0.1 kilomètre)		2 965.00 \$
Chemin des Coteaux (partie ouest) (1.3 kilomètre)		38 545.00 \$
Chemin Fontbonne (3.2 kilomètres)		80 640.00 \$
Chemin de la Pointe (1.2 kilomètre)		40 840.00 \$
Plan et devis		2 000.00 \$
TOTAL DES INVESTISSEMENTS		346 677.50 \$
Frais incidents	10.00 %	34 667.75 \$
TOTAL DES TRAVAUX		381 345.25 \$
Coût des taxes net	5.00 %	19 067.26 \$
GRAND TOTAL DES INVESTISSEMENTS		400 412.51 \$

33. RENCONTRE PUBLIQUE D'INFORMATION SUR L'INSTALLATION SEPTIQUE LE 21 AVRIL 2022;

33. Rencontre publique d'information sur l'installation septique le 21 avril 2022.

Le maire, monsieur Donald Rheault informe et invite les citoyens présents qu'une rencontre publique portant sur les installations septiques aura lieu le 21 avril prochain au sous-sol de l'église.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM ;

34. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : direction@preissac.com

Le maire, monsieur Donald Rheault répond aux questions des citoyens présents.

35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

85-04-2022

35. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Amélie Massé et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Donald Rheault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

DONALD RHEAULT
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER